



RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains



LA GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES,
UNE RESPONSABILITÉ
COLLECTIVE!

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Collecte des matières recyclables : **Une entente est conclue entre la Régie et ÉEQ**

Saint-Hyacinthe, le mardi 28 janvier 2025 – Au cours des derniers mois, la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a multiplié les échanges avec les représentants d'Éco Entreprises Québec (ÉEQ), l'organisme désigné par le gouvernement pour assurer la gestion des matières recyclables sur tout le territoire québécois et ultimement, pour en assumer la totalité des coûts, selon le principe de plus en plus répandu de la responsabilité élargie des producteurs. C'est donc pour marquer l'aboutissement de ce long processus et la signature d'une entente cadre de partenariat entre les deux organisations que Monsieur Mathieu Guillemette, vice-président Collecte sélective de l'organisme s'est déplacé aux bureaux de la Régie à Saint-Hyacinthe afin d'y rencontrer son président, Monsieur Alain Jobin, son directeur général, Monsieur Réjean Pion ainsi que les directeurs généraux des MRC d'Acton et des Maskoutains, Madame Chantal Lavigne et Monsieur André Charron. Une représentante des médias locaux étaient également présente lors de cette rencontre et a pu participer aux échanges entre les différents intervenants.

Pour les citoyens, les principaux changements qui sont entrés en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2025 sont relativement mineurs et se situent principalement au niveau de la facilité du tri des matières à déposer dans le bac de récupération. Le but recherché étant de simplifier la tâche pour la population desservie par la collecte, les matières dorénavant visées sont les CONTENANTS, EMBALLAGES ET IMPRIMÉS. Il n'est donc plus nécessaire de rechercher les triangles sous les contenants de plastique, ni les numéros particuliers qui s'y retrouvent, ou de vérifier si les sacs de plastique s'étirent ou non, comme c'est notamment le cas pour les sacs de croustilles. De même, les barquettes de polystyrène et les emballages de biscuits doivent dorénavant être déposés dans le bac de récupération des matières recyclables. Évidemment, il est recommandé de continuer à séparer les différentes matières qui composent un même emballage.

Au cours des prochaines années, la flotte de bacs de récupération des matières destinées au recyclage passera progressivement du vert au bleu, comme ce sera le cas dans toute la province de Québec. Cela se fera graduellement pour éviter de disposer d'une grande quantité de bacs verts qui sont toujours en excellent état. D'autre part, les surplus de carton ou d'autres matières recyclables ne seront plus acceptés à côté des bacs destinés à cette fin.

Autre changement majeur dans le contexte de cette nouvelle entente, la totalité des coûts de collecte, de transport et de traitement des matières recyclables sera dorénavant à la charge de ÉEQ, tout comme les coûts liés à la fourniture des bacs de collecte et même certains coûts liés à l'administration du programme. Auparavant cet organisme versait une compensation partielle des coûts générés pour ces services selon des facteurs de performance et ce sont les municipalités desservies qui devaient assumer le manque à gagner, via la taxation de ses citoyens.

Évidemment, la période de transition nécessitera de nombreux ajustement, principalement pour la Régie qui devra fournir diverses informations à ÉEQ pour supporter cette transition et la facturation des sommes qui devront dorénavant être assumées par l'organisme plutôt que par les municipalités desservies. Nonobstant ces ajustements, les citoyens ne devraient pas constater de changements majeurs au niveau de l'offre de services.

Le contrat actuel venant à échéance au 31 décembre 2025 sur le territoire des 25 municipalités membres de la Régie, celle-ci procèdera, au cours des prochains mois, à un appel d'offres pour le contrat de gestion des matières recyclables. Ce nouveau contrat sera marqué par certains changements qui auront pour effet de standardiser la gestion des matières recyclables ou destinées à le devenir, sur tout l'échiquier québécois.

En somme, la modernisation de la collecte sélective nécessitera son lot d'ajustements et une collaboration de toutes les parties à l'entente mais à terme, il est prévisible que celle-ci devrait avoir des impacts positifs à l'égard des quantités de matières résiduelles qui seront détournées de l'enfouissement. D'ici là, la Régie invite tous les citoyens de ses municipalités membres à déposer TOUS les CONTENANTS, EMBALLAGES ET IMPRIMÉS dans les bacs de récupération des matières recyclables et SEULEMENT les CONTENANTS, EMBALLAGES ET IMPRIMÉS. La Régie compte sur votre collaboration soutenue et indéfectible pour assurer le succès du grand virage qui vient de s'amorcer.



Crédit : François Larivière photographe

Dans l'ordre, de gauche à droite : M. Alain Jobin, président de la Régie, M. Mathieu Guillemette, vice-président-Collecte sélective d'Éco Entreprise Québec, M. André Charron, directeur général de la MRC des Maskoutains, M. Réjean Pion, directeur général de la Régie et Mme Chantal Lavigne, directrice générale de la MRC d'Acton.